# Études françaises



# Situation de « Projections libérantes »

## François Gagnon

Volume 8, Number 3, août 1972

Paul-Émile Borduas — Projections libérantes

URI: https://id.erudit.org/iderudit/036520ar DOI: https://doi.org/10.7202/036520ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

**ISSN** 

0014-2085 (print) 1492-1405 (digital)

Explore this journal

#### Cite this article

Gagnon, F. (1972). Situation de « Projections libérantes ». Études françaises, 8(3), 231-242. https://doi.org/10.7202/036520ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



### This article is disseminated and preserved by Érudit.

# Situation de «Projections libérantes»

Dans la vie de Borduas, la période qui va du 4 septembre 1948, jour où il apprend qu'il est suspendu de ses fonctions de professeur, au 3 juillet 1949, où Projections libérantes paraît en librairie 1, est particulièrement difficile. Au moment de la rentrée scolaire de 1948, il est sans travail. L'été 1949 lui ramène les ennuis de santé qui l'avaient frappé à l'automne 1947, et à l'occasion desquels il avait rédigé Refus global. On sait, par le journal d'Ozias Leduc, qu'il a été hospitalisé durant les mois d'août et septembre 1949. À la suite de son renvoi de l'École du meuble, il est sans ressources financières appréciables. On le voit chercher des expédients pour faire face à la situation. En octobre, il fait une demande de bourse à la Fondation Guggenheim. Ce texte est rédigé très soigneusement et contient de nombreux renseignements biographiques de première importance. Durant l'été 1949, à son atelier il enseigne la peinture aux enfants de la région de Saint-Hilaire. La bourse ne lui sera pas accordée. Il reste, de ces cours de peinture, une admirable collection de dessins d'enfants dont certains sont faits au verso de « gouaches » de 1942 considérées comme mal venues! Dans ces condi-

<sup>1.</sup> Paul-Emile Borduas, Projections libérantes, Montréal, Mithra Mythe, 1949, 40 p.

tions la participation à des expositions de peinture devient impérative.

Du 30 octobre au 6 novembre 1948, Borduas présente trois tableaux : Construction barbare, la Mante offusquée et Objet totémique, à l'exposition « Paintings and Sculptures for the Purchase Fund Sale » de la Ontario Art Gallery, de Toronto, qui se tint dans le Print Room du musée. Il s'agit de trois huiles récentes. Construction barbare a été reproduite dans le catalogue de l'exposition d'Amsterdam (1961), où elle est datée erronément de 1949. La Mante offusquée est signée et datée de 1948. Objet totémique avait été exposé chez les frères Viau du 18 avril au 1er mai 1948.

Du 16 février au 15 mars 1949, il participe, avec la Prison des crimes joyeux, également de 1948, à une exposition intitulée « Canadian Painters », au musée de Richmond, Virginie, et organisée par la Galerie nationale du Canada. Sa participation la plus brillante demeure celle de 1949, à la 66° exposition du printemps au musée des Beaux-Arts de Montréal. Il y gagne le premier prix avec un tableau intitulé la Réunion des trophées (1948). La presse du temps 2 ne manquera pas de relever l'espèce de vengeance morale que constituait ce prix pour Borduas, qu'on avait renvoyé de l'École du meuble l'automne précédent.

La fidélité de ses amis Guy et Jacques Viau lui donne l'occasion d'une seconde exposition importante à leurs ateliers de décoration, au 425 ouest, boulevard Saint-Joseph, comme ils l'avaient fait du 17 avril au 1<sup>er</sup> mai 1948. Borduas y aurait exposé 19 toiles « non figuratives ». La liste des tableaux présentés à cette exposition n'a pas été conser-

<sup>2.</sup> Par exemple : « Le pompiérisme, voilà l'ennemi », le Canada, 2 mai 1949, p. 4, qui cite le Clairon de Montréal (s.d.) : « ... sans en avoir l'intention « The Montreal Museum of Fine Arts » corrige les injustices du ministère de la Jeunesse de l'Union nationale. La revanche est éclatante : Qu'est-ce que ça aurait été comme réhabilitation, si ayant concouru au prix provincial de peinture Borduas l'eutemporté. »

vée 3. Ceux dont nous avons retrouvé la trace, comme Rocher noyé dans le vin et Silencieuses étagées 4. de la collection Gilles Corbeil, Joute dans l'arc-en-ciel apache et Carnaval des objets délaissés, de la collection de la famille Borduas, les Voiles blancs du château-falaise, qui fut présenté à l'exposition du musée de Québec (1949) et à la Art Gallery de Toronto (« Borduas and de Tonnancour: Paintings and Drawings », 1951), Marqueterie de larmes et de pierres, exposé également au musée de Québec en 1949, et Dernier colloque avant la Renaissance, dont les archives de la famille Borduas ont conservé une photographie<sup>5</sup>, datent tous, pour une raison ou une autre 6, de 1949. Il est donc raisonnable de penser, dans l'état actuel de notre documentation, que la majorité sinon la totalité de ces tableaux dataient de 1949 et étaient fort récents.

Où se situe, au sein de cette activité picturale intense, le « troisième » essai d'écriture que Borduas entreprenait à la suite de *Refus global*, et que nous voulons présenter ici ? Bien qu'il n'ait été publié qu'au début de juillet 1949, nous avons des raisons de croire que sa rédaction était fort avancée dès décembre 1948. C. Doyon, toujours bien informé, écrivait dans le Clairon de Saint-Hyacinthe du 10 décembre 1948 :

<sup>3.</sup> Cependant, on peut la reconstituer presque entièrement (18 pièces sur 19) en combinant les informations de deux articles de journaux du temps : celui d'A. Robitaille, dans le Devoir, 21 mai 1949, p. 10, col. 3, qui rapporte les titres de cinq tableaux et celui de C. Doyon, dans le Clairon de Montréal, 27 mai 1949, qui en rapporte treize. Bien qu'il convienne de se méfier de la retranscription des titres par les journalistes et spécialement par C. Doyon, qui a donné maintes preuves de ses difficultés dans cet ordre de choses, leurs informations ne sont pas négligeables.

<sup>4.</sup> Respectivement intitulés dans l'article d'A. Robitaille, les Loges du rocher refondu dans le vin et le Silence étagé comme une torture. Le premier est signé et daté: Borduas/49; le second est initialé B. Il s'agit là d'une manière rare de signer chez Borduas et qu'on ne rencontre que pour des tableaux sûrement de 1949 ou 1950.

<sup>5.</sup> Datée « 1949 » au verso.

<sup>6.</sup> Le catalogue de l'exposition du musée de Québec (23 novembre au 18 décembre 1949) date de 1949, Joute dans l'arc-en-ciel apache, les Voiles blancs du château-falaise et Marqueterie de larmes et de pierres; Carnaval des objets délaissés de la collection de la famille Borduas est signé et daté: Borduas/49.

On nous apprend que Borduas travaille toujours ferme un pamphlet dont le titre sera : « Projection ». Borduas relate son expérience comme professeur et surtout à l'École du meuble. Il y énumère les causes de ses deux ruptures sociales, la dernière occasionnée par le manifeste : Refus global. Bien des actes, bien des personnages y sont analysés avec l'objectivité qu'on lui connaît. D'ici trois semaines cette plaquette sera prête pour publication.

C'est donc immédiatement après son renvoi et probablement avant d'entreprendre l'importante série de tableaux de l'exposition chez les frères Viau que se situe la rédaction des *Projections libérantes*. Le texte est lui-même daté de février 1949. Pour en comprendre le sens, il faut donc se reporter aux circonstances qui entourent immédiatement le renvoi de Borduas de l'École du meuble.

Le 2 septembre 1948, M. G. Poisson, sous-ministre au ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse, écrivait à J.-M. Gauvreau pour l'« informer que monsieur Paul-Émile Borduas, professeur à l'École du meuble, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, à compter du 4 septembre 1948 ». Et il ajoutait : « Une demande de renvoi sera soumise à la Commission du service civil parce que les écrits et les manifestes qu'il publie, ainsi que son état d'esprit ne sont pas de nature à favoriser l'enseignement que nous voulons donner à nos élèves... »

Le lendemain, J.-M. Gauvreau communiquait copie de cette lettre à Borduas, qui devait la recevoir à Saint-Hilaire le 7 septembre, puisqu'elle valut à Gauvreau la réplique suivante, datée de Saint-Hilaire, le 8 septembre :

Reçu ton expédition hier.

L'exécution semble avoir précédé la demande de certaines bonnes sociétés. De toute façon, ça ne me regarde pas ou plus. Cette suspension sans traitement précédant le renvoi formel de la Commission du service civil est la réponse du Ministre à un acte public soit la publication du Manifeste surrationnel. Pour nous, cette publication n'a fait que préciser une action extrascolaire commencée dès 1941 par le premier forum, action ininterrompue depuis. Des comptes rendus furent publiés en temps et lieu de ces discussions.

Je te demande donc de communiquer le document reçu à la presse. C'est une nouvelle littéraire qui lui revient. Je crois aussi qu'il t'appartient de le lui faire parvenir, sinon, j'y verrai moi-même.

La défilade suggérée tombe à faux. Je n'ai pas à répondre à une demande de démission de la part du ministère. Plus de dix ans d'ardents travaux aux succès reconnus ne méritaient pas ces ménagements. Je suis sous le coup d'une sanction commencée dès le 4 septembre, trois jours avant d'en être informé, les fameux jours de grâces sans doute! En toute simplicité,

P.-E. BORDUAS

Le dernier paragraphe fait peut-être allusion à la suggestion d'une lettre de J.-M. Gauvreau à Borduas, datée du 19 août 1948, envoyée au moment où le directeur de l'École du meuble avait pris connaissance du manifeste et où il sollicitait « sa démission comme professeur à l'École du meuble, afin de lui éviter très certainement, des ennuis encore plus graves ». Ou il faut supposer qu'entre le 3 et le 7 septembre, Borduas et Gauvreau se sont rencontrés et que Gauvreau a réitéré sa suggestion, d'autant que la Commission du service civil ne s'étant pas encore prononcée, cette démission pouvait encore intervenir. Elle aurait, même alors, comporté quelques avantages financiers et sociaux pour Borduas : récupération de son fonds de pension, silence sur la sanction, etc. La « défilade » suggérée est donc repoussée par Borduas. Il accepte sans doute de ne pas recourir tout de suite aux journaux, puisqu'il faut attendre encore quelque temps pour trouver un écho de l'événement dans la presse.

Techniquement donc, le 7 septembre, quand il apprend la nouvelle de sa « suspension », Borduas n'est pas encore « renvoyé ». La Commission du service civil ne s'était pas encore prononcée. Un arrêté en conseil était nécessaire pour cela. La décision sera prise à la séance du 29 septembre de la Commission mais Gauvreau n'en sera avisé que par une lettre de M. G. Poisson datée du 21 octobre. Cela, Borduas ne le sait pas encore, le 7 septembre! Le seul espoir qu'il lui reste à ce moment, c'est d'arriver à modifier la décision de la Commission du service civil avant qu'elle ne

soit prise. Les jours qui suivent, il collige un dossier et consulte un avocat, son ami Godefroy Laurendeau. Mais bientôt il doit perdre ses illusions : la « décision » de la Commission ne fera qu'entériner d'un coup de tampon officiel la décision déjà prise par le ministre 7. Tout espoir étant perdu, la discrétion sur l'affaire avec la presse n'a plus autant de raison d'être. Le 18 septembre, deux articles de journaux 8 annoncent le renvoi de Borduas et font état de la lettre de G. Poisson, datée du 2 septembre. Nul besoin après cela de cacher ce qui se passe. Le 21 septembre, une conférence de presse est convoquée par Borduas et un dossier est remis aux journalistes. Il comprend trois documents: 1) la lettre de M. G. Poisson à J.-M. Gauvreau, datée du 2 septembre ; 2) la lettre de J.-M. Gauvreau à Borduas, du 3 septembre et 3) la réplique de Borduas à Gauvreau, datée du 8 septembre, que nous avons déjà citée.

Le lendemain, la presse fait état de cette documentation, mais surtout résume les propos tenus par Borduas à cette occasion. Ils sont très révélateurs de son état d'esprit et permettent de comprendre ce qui sera véritablement à l'origine de la rédaction de *Projections libérantes*.

Hier soir M. Borduas a expliqué aux journalistes qu'il avait convoqués qu'il considère injuste qu'on le suspende sans l'avoir entendu, et pour un manifeste qui reste en dehors de ses fonctions scolaires. M. Borduas aurait compris qu'on lui demandât sa démission, dit-il, mais juge la suspension arbitraire. Il proteste contre le procédé dont il est l'objet 9.

La Patrie de la même date <sup>10</sup> rapporte peut-être encore plus fidèlement ses propos :

<sup>7.</sup> Ses illusions sont déjà perdues avant le 18 septembre (cf. lettre de Borduas à Guy Viau, 18 septembre 1948).

<sup>8. «</sup> M. Borduas est mis à la porte », le Canada, 18 septembre 1948, p. 2, col. 5; « Borduas renvoyé », le Devoir, 18 septembre 1948, p. 3, col. 5-6.

<sup>9. «</sup> La protestation de Paul-Emile Borduas », la Presse, 22 septembre 1948, p. 37, col. 2. Cf. aussi, « M. Borduas n'accepte pas cette sanction », le Devoir, 22 septembre 1948, p. 2, col. 4-5.

<sup>10. «</sup> M. Borduas proteste contre son renvoi », la Patrie, p. 6, col. 3-5.

M. Borduas a bien clairement expliqué:

- 1 Qu'il reconnaît au Ministre le droit de la haute autorité à l'École du meuble.
- 2 Qu'il ne cherche point la pitié.
- 3 Que jamais, au cours des onze années passées à l'École du meuble il n'avait donné un enseignement contraire au programme tracé.
- 4 Qu'on peut ne pas être d'accord avec ses propres idées de l'art sans pour cela lui en garder rancune.
- 5—Que le procédé employé à son égard était injuste et injustifié; qu'on aurait dû lui demander de démissionner, ce qu'il aurait fait avec plaisir et non pas le mettre à pied, quitte ensuite à faire approuver son renvoi par la Commission du service civil [...]. « Je ne me reconnais pas en faute. Je n'accepte pas cette sanction. Je crois avoir toujours accompli mon devoir d'homme et de citoyen. On aurait pu me demander ma démission mais je n'admets pas que l'on me mette à la porte. Voilà le sens de ma protestation. »

On comprend en quoi résidait l'injustice aux veux de Borduas : la « sanction » n'avait pas de rapport avec la « faute », qui était la publication du manifeste. Ce que la « sanction » donnait à croire, c'est que l'enseignement de Borduas était mauvais ou pernicieux, alors que c'était Refus global qu'on jugeait tel. Claude Gauvreau exprimera parfaitement cet aspect du problème : « ... le démettre de ses fonctions, l'expulser, c'est affirmer que son enseignement est répréhensible, c'est insinuer son immoralité; et M. Borduas n'est pas près d'admettre que son enseignement soit condamnable à quelque point de vue que ce soit 11. » Qu'on avance que son enseignement devait s'inspirer des idées de Refus global, Borduas avait beau jeu de faire la preuve que dans ses classes il s'en était tenu « à un programme préétabli et préapprouvé », comme le dira Claude Gauvreau et que Refus global consistait en une activité extra-scolaire : « Pour nous cette publication [Refus global] n'a fait que préciser une action extrascolaire commencée dès 1941 par le premier forum, action

<sup>11. «</sup> Le renvoi de M. Borduas », le Devoir, 28 septembre 1948, p. 5, col. 1-2.

ininterrompue depuis. Des comptes rendus furent publiés en temps et lieu, de ces discussions 12. »

Claude Gauvreau, dans le texte que nous citions à l'instant, se fera aussi l'écho de cet argument : « Ou encore, le mettre à la porte, ce pourrait aussi vouloir laisser entendre (ce qui est déjà moins logique) que les activités purement extra-scolaires de M. Borduas ne sont pas admissibles. Ces activités-là, comme les autres, M. Borduas n'a pas à les renier. Jusqu'à preuve positive et concluante de leur fausseté. Ce qui ne semble pas imminent. » François Léger, dans le Quartier latin 13, fera remarquer dans le même sens : « On aurait [ ... ] pu lui faire des reproches s'il avait animé ses cours de ses théories. Mais il était trop honnête pour cela et ses supérieurs le savent bien. Il a profité des vacances d'été pour publier, séparant, du mieux qu'il pouvait, manifeste et enseignement. »

Ce que le renvoi de Borduas avait mis injustement en question aux yeux de tous, c'était donc l'enseignement d'un homme, la qualité de cet enseignement et par-delà l'un et l'autre toute une vie qui s'y était consacrée. Il devenait impératif que cette vie et cet enseignement surtout soient réhabilités aux yeux du public. Alors que la Commission du service civil ne s'était pas encore prononcée définitivement sur le cas de Borduas, les Automatistes font annoncer leurs projets de protestation : « Si Borduas est congédié [ ... ] nous protesterons durement par l'entremise des journaux, nous tenterons de recourir à la justice et nous tiendrons des assemblées publiques 14. »

Aussitôt la première partie de cette stratégie est mise en œuvre :

Une enquête est actuellement en cours dans l'affaire de M. Paul-Émile Borduas, ex-professeur à l'École du meuble de Montréal, congédié par le ministre du Bien-Être social et de la Jeunesse,

<sup>12.</sup> Lettre de Borduas à J.-M. Gauvreau, rapportée dans les journaux que nous avons cités.

<sup>13.</sup> L'affaire Borduas », le Quartier latin, 8 octobre 1948,

<sup>14. «</sup> Les Automatistes s'élèvent contre l'affaire Borduas », le Petit Journal, 19 septembre 1948, p. 26, col. 4.

M. Sauvé, pour avoir signé le manifeste Refus global. Cette enquête a pour but de recueillir des témoignages auprès des anciens élèves de M. Borduas. Un texte qui contiendra plus de 25 témoignages sera publié dans quelques jours 15.

À notre connaissance, les résultats de cette enquête n'ont jamais été publiés. Ce qu'on trouve par la suite, ce sont des protestations d'individus, comme P.-E. Vadnais <sup>16</sup>, Bernard Morisset <sup>17</sup>, Pierre Gauvreau, Jean-Paul Riopelle et Maurice Perron... <sup>18</sup> La date fatidique du 21 octobre 1948 arrive <sup>19</sup> et passe inaperçue, rien de bien décisif n'ayant pu être entrepris. Borduas n'a qu'à se résigner à son sort ? Oui, en un sens : la porte de l'École du meuble lui est définitivement fermée. Mais l'essentiel peut encore, doit encore être sauvé. L'enseignement de Borduas devait être défendu et comme personne ne semblait capable d'en entreprendre la défense en profondeur, il lui restait à le faire lui-même.

15. « Une enquête sur le cas Borduas », le Canada, 24 septembre 1948, p. 2, col. 4.

16. « On devrait protester », le Canada, 24 septembre 1948, p. 4,

17. « Nous sommes avec vous, Borduas! », le Canada, 2 octobre 1948, p. 4, col. 5-6.

18. « L'opinion du lecteur », le Clairon de Saint-Hyacinthe, 29 octobre 1948, qui leur vaudra une réplique de Guy Jasmin dans le numéro du 5 novembre 1948 du même journal.

19. C'est la date de ce que Borduas appellera, dans Projections libérantes, « le document final ». En voici la teneur :

Ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse. Province de Québec.

Québec, le 21 octobre 1948. Monsieur Jean-Marie Gauvreau, directeur, Ecole du meuble, 1097, rue Berri, Montréal, Qué. Sujet : Monsieur Paul-Emile Borduas. Monsieur le Directeur,

Veuillez aviser le susmentionné que, conformément à l'arrêté en conseil No 1394, en date du 21 octobre 1948, l'honorable Ministre du Bien-Etre social et de la Jeunesse le destitue, comme professeur de dessin à vue et de décoration, à l'Ecole du meuble, pour conduite et écrits incompatibles avec la fonction d'un professeur dans une institution d'enseignement de la province de Québec, à compter du 4 septembre 1948, et ce, selon une résolution adoptée par la Commission du service civil

de la province de Québec, à sa séance du 29 septembre 1948. Recevez, monsieur le directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre (signé) GUSTAVE POISSON, C.R.

C'est ce à quoi il se consacre, d'octobre 1948 à février 1949, en rédigeant *Projections libérantes*. Son texte comporte nettement trois parties. Après une courte introduction où il définit son intention, Borduas raconte les événements qui de loin l'ont amené à donner un tour particulier à son enseignement; puis il décrit cet enseignement lui-même, tel qu'il le donnait à l'École du meuble; enfin il parle de ses activités extra-scolaires où il situe *Refus global*. Le tout est suivi d'une courte conclusion qui reprend pour l'essentiel, l'idée sous-jacente à l'œuvre entière : « À la fin de ces projections libérantes, si je tente d'aller au fond du problème de notre enseignement, de son inefficacité à susciter des maîtres en tous domaines, j'y vois la même déficience morale qui entache tout le comportement social. »

La parution de Projections libérantes fut différée au moins jusqu'au 3 juillet 1949. À cette date, le Petit Journal annonçait que l'« ouvrage attendu depuis longtemps dans certains milieux de la métropole » venait d'être publié aux Éditions Mithra-Mythe. Le Canada signala encore l'événement, le 9 juillet, et le Clairon de Saint-Hyacinthe, le 5 août. Une conspiration du silence semble avoir entouré l'événement : deux articles seulement font état du texte lui-même, un de Charles Doyon, intitulé « Projections libérantes » dans le Clairon de Saint-Hyacinthe, du 29 juillet 1949, et un de Roger Duhamel, « Courrier des Lettres ». dans l'Action universitaire, d'octobre 1949, p. 68-70. Autant le premier est objectif et rend justice au texte de Borduas, autant l'autre est niais et prétentieux. Projections libérantes arrivait trop tard pour se mériter un succès d'actualité.

Peu importait alors. Depuis, la peinture avait pris le dessus. La fin de l'hiver 1949 avait été consacrée à la préparation de la seconde exposition chez les frères Viau. Par son renvoi de l'École du meuble, Borduas était « enfin libre de peindre », comme il l'écrivait au seuil de *Projections libérantes*. Alors qu'il présentait un tableau « lumineux » à l'exposition du printemps, au musée des Beaux-

Arts (mais c'était un tableau de l'année précédente), l'exposition chez les Viau révélait le versant plus sombre de son inspiration. « Un Automatiste » commentera, parlant des toiles de cette exposition : « Vertigineuses et tragiques et aventureuses et charnelles, même parfois douloureuses, comme sa vie présente, les toiles ont perdu cette somptueuse sérénité solaire de l'année précédente <sup>20</sup>. »

Quand Projections libérantes paraît en librairie, en juillet 1949, les circonstances qui ont entouré sa genèse sont déjà loin. Il faudra attendre longtemps pour que son texte soit repris en considération. E. Turner, qui y puisera si largement pour la constitution de son catalogue, lors de la rétrospective de 1962, en révélera la valeur historique. Le numéro spécial de la Barre du jour sur les Automatistes (janvier-août 1969), en le publiant intégralement, sans commentaires, lui donnera une nouvelle actualité. La présente publication voudrait par ses notes explicatives, à la fois aider à resituer l'écrit dans son contexte historique et, pour ainsi dire, le remettre à jour, en lui donnant une nouvelle intelligibilité, pour ceux qui, sans avoir véeu cette période, seraient tentés d'y chercher quelques lumières.

FRANÇOIS GAGNON

<sup>20. «</sup> Borduas devra-t-il s'exiler ? », le Canada, 20 mai 1949, p. 4. col. 3-4.